

---

<u>Nombre de membres en exercice : 7</u>	<b>Procès-verbal de la Séance ordinaire du 07 Avril 2025</b>
<u>Présents : 5</u>	L'an deux mille vingt-cinq et le sept Avril l'assemblée régulièrement convoquée le vingt-quatre Mars 2025, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Ernest HAMM <b>Sont présents :</b> Ernest HAMM, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN
<u>Votants : 7</u>	<b>Excusés avec procuration :</b> Frédéric RICHERT par Franck LOUTRE Fanny HAESSIG par Yannick MARTIN
	<b>Excusés :</b> /
	<b>Absents :</b> /
	<b>Secrétaire de séance :</b> Yannick MARTIN
	<b>Agent public présent :</b> Véronique GILLES
	<b>Public présent :</b> 1

---

---

**Ordre du jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 17 Mars 2025
3. Désignation du conseiller comme représentant au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA
4. Création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe contractuel
5. Création d'un poste d'ouvrier communal
6. Budget principal : vote du budget primitif 2025

Le Maire ouvre la séance à 19 H 05

Suite au mail du 7 Avril 2025 de la secrétaire de séance indiquant qu'elle n'avait aucun support pour rédiger le PV du 17.03.2025, le Maire rappelle comme à chaque séance que la secrétaire générale de mairie et le Maire, Président de la séance, sont toujours prêts et disponibles de rédiger le PV ensemble avec le ou la secrétaire de séance.

Il précise qu'il met à disposition un stylo et une feuille pour le ou la secrétaire de séance désigné (e) autre que la secrétaire générale de mairie afin d'avoir à disposition un support pour rédiger le PV. Monsieur le secrétaire de séance rappelle qu'il dispose de moyen moderne pour les prises de notes.

**Délibération n° 2025 04 01 : Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire général de Mairie

présente, comme secrétaire de cette séance. Code l'article L2541-6 du CGCT.

M. Yannick MARTIN se porte volontaire pour assurer cette fonction.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Lorraine.

M. Yannick MARTIN est nommé secrétaire de séance du Conseil Municipal du 07 Avril 2025.

Pour : 4          Contre : 2          Abs : 1

#### **Délibération n°2025 04 02 : Approbation du PV de la séance du 17 Mars 2025**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-verbal du 17 Mars 2025. Il expose le Procès-Verbal élaboré par la secrétaire de séance présentant les extraits de P.V. transmis par mail le 07 Avril 2025 avec des oublis.

Il rappelle comme à chaque séance que la secrétaire générale de mairie et le Maire, Président de la séance, sont toujours prêts et disponibles à rédiger le PV ensemble avec le ou la secrétaire de séance.

Le Maire soumet pour approbation le P.V. élaboré par le Maire et la secrétaire générale de mairie, complété et finalisé avec son commentaire.

Pour : 2          Contre : 4          Abs : 1

#### **Délibération n°2025 04 03 : Désignation du conseiller comme représentant au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA**

Vu l'article L 2122-25 du CGCT, le Maire étant de droit représentant de la Commune de Berling en tant que propriétaire foncier de terrains situés dans le périmètre de l'AFUA et de ce fait membre de l'AFUA « Hundert ».

En application des articles 16 et notamment l'article 18 des statuts de l'AFUA, le Maire invite le conseil municipal à désigner le représentant de la commune de Berling en tant qu'entité publique, au sein du Conseil des Syndics de l'AFUA « Hundert ».

Le Conseiller Grégory MOTSCH, propose sa candidature pour l'année 2025 en tant que représentant de la commission. Il ne participe pas au vote.

Après vote, l'assemblée a désigné Grégory MOTSCH, comme représentant de la collectivité audit Conseil des Syndics.

Pour : 6          Contre : /          Abs : /

#### **Délibération n°2025 04 04 : Création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe contractuel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 34 et 3-2 (ou 3-3),

VU le tableau des effectifs,

Considérant que la commune doit se doter, pour son travail administratif courant, d'une secrétaire générale de mairie à temps non complet à 21 heures.

**Article 1 : CREE** un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe contractuel à temps non complet (21/35èmes).

**Article 2 : AUTORISE** en conséquence le recrutement d'un agent contractuel.

**Article 3 : DIT** que sa rémunération sera calculée selon l'indice Brut et l'indice Majoré de la catégorie B, du cadre emploi de rédacteur territorial.

**Article 4 : DIT** que la dépense totale est inscrite au budget primitif 2025 de la commune.

**Article 5 : CHARGE** Monsieur le Maire de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ne décide pas :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire
- **DE MODIFIER** comme suite le tableau des emplois :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	ANCIEN EFFECTIF (nombre)	NOUVEL EFFECTIF (nombre)	DUREE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur territorial	B	0	1	21 h/semaine
Administrative	Adjoint administratif territorial	C	1	0	21 h/semaine

Pour : 3      Contre : 4      Abs : /

### **Délibération n°2025 04 05 : Création d'un poste d'ouvrier communal**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'entretien de la nécessité d'entretenir notre commune, il convient de créer un poste d'adjoint technique.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

La création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet, 10 h hebdomadaire, soit 10/35ème pour l'entretien général de tous les espaces verts, des fleurs et arbustes, arroser les fleurs, supprimer les mauvaises herbes, l'entretien des trottoirs, en hiver, de répandre du sel et déblayer la neige, de nettoyer et entretenir les allées et abords du cimetière, exécuter des petits travaux, entretenir et gérer le matériel, l'outillage et les véhicules, assurer l'entretien et la bonne image de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2025.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Adjoint technique, au grade de l'adjoint technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 ou L332-14. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique, sur la base du 1<sup>er</sup> échelon.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adopter la proposition du Maire.

Pour : 3      Contre : 4      Abs : /

### **Délibération n°2025 04 06 : Budget principal : vote du budget primitif 2025**

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 01/01/2015 comprenant une nouvelle nomenclature ;

Vu la délibération n°2021-06-02 du 25/06/2021 adoptant la nomenclature M57 au 1er Janvier 2022 ;

Vu la délibération n°2023-01-08 du 27/01/2023 déléguant au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits ;

Le Maire présente aux conseillers le tableau récapitulatif du Budget Primitif 2025, rectifié suite à notre réunion de travail le 17 mars dernier, transmis par mail le 26 Mars 2025. Aucun renseignement, ni commentaire n'ont été demandés en retour.

Après finalisation et validation par les conseillers, le Maire soumet pour approbation ce budget primitif 2025 élaboré ensemble avec la balance générale ci-dessous :

Fonctionnement :

Dépenses : 412.138,86 €

Recettes : 412.138,86 €

Investissement :

Dépenses : 136.028,15 €

Recettes : 209.334,81 €      Confort budgétaire avec un excédent de 73.306,66 €

La majorité du Conseil Municipal vote contre cette délibération.

Pour : 3      Contre : 4      Abs : /

Décisions du Maire :

- En application de l'article L.2541-10 du Code Général des Collectivités Territoriales Titre IV, Monsieur le Maire a exclu comme conseiller du Conseil Municipal Monsieur Pierre ELLMANN, suite à ses 6 absences successives non justifiées par une excuse valable.

#### Divers – informations :

- Anniversaire :
  - o M. GEORGES Michel 70 ans

Merci de sa part pour le cadeau offert par la commune.

- Panneau pocket : application utilisée depuis le 25 mars suite à la parution du flash info. Abonnement 130.00 € /an
- AFAFE (Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental) : réunion de la commission vendredi 4 avril.
- Réunion AFUA prévue le lundi 14 Avril.
- Révision des cloches de l'église.
- Ascenseur présence d'eau.

N'ayant plus d'autres informations,

Le Maire clos la séance à : 20 h 25.

#### **Commentaires :**

##### **Monsieur le Maire :**

Point 2, je rappelle comme à chaque séance que la Secrétaire général de mairie et le Maire sont toujours prêt et disponible à rédiger le PV ensemble avec le ou la secrétaire de séance.

J'explique les oublis du PV de la Secrétaire de séance pendant la projection, à commencer par l'introduction que j'avais bien détaillé au début de la réunion.

Je lis les délibérations qui sont identiques aux extraits des PV, transmis en Sous-préfecture le 24 mars. J'explique les oublis et les précisions dans les rubriques décisions du Maire et divers informations.

Nous projetons le PV, élaborer par la Secrétaire général de mairie et moi-même, complété finalisé et le soumetts pour approbation. Je n'ai pas eu de questions ni de commentaire suite à ma demande. Je lis mon commentaire qu'on peut rajouter à la fin du PV.

Franck fait des remarques et insiste en disant que j'avais dit que je ne mettrai pas de commentaire et que je disais des mensonges en parlant du PV du 9 janvier qui avait été discuté le 17 mars en précisant que j'avais signalé comme quoi je ne rajouterai pas de commentaires. Il insiste en me reprochant de ne jamais montrer les commentaires que j'ai rajouté et il m'accusait de mentir. Je lui répondais que je les mettais chaque fois en lecture.

Yannick MARTIN, secrétaire de séance, demande à ce que soit affiché les comptes rendus de manière à ce que les personnes malentendantes puissent les voir.

Au point 4 j'explique la demande de la création ou nomination au poste de rédacteur principal 1ère classe contractuel au grade B de notre secrétaire général de mairie. Elle sera d'office désignée prochainement par la Préfecture mais nous pouvons déjà la nommer comme d'autres communes et celle de sa deuxième mairie.

La majorité s'y oppose.

Au point 5, je propose de créer un poste d'ouvrier communal, poste d'adjoint technique comme avait déjà proposé le premier Adjoint, il y a trois ans.

Franck me répond qu'il y avait des gens qui faisaient le travail avant. Si tu ne les avais pas enlevé, on aurait pas besoin d'ouvrier communal. Je lui ai répondu si le premier et deuxième Adjoint ne m'avaient pas traité de con et n'avaient pas voté deux fois de suite contre le budget primitif 2023 et n'avaient pas dit qu'à partir de maintenant ils ne faisaient plus rien, je ne leur aurais pas retiré leur délégation. Il me répond qu'il a le droit de voter non, que nous étions en démocratie et qu'il pouvait voter ce qu'il voulait.

Pendant mon explication de proposition de création de poste il me demande «Tout ça en 10 heures, il est rapide le gars »

En lui demandant ce qu'il proposait et que c'était bien d'être constructif, il me répondit qu'il ne savait rien du tout et qu'il ne comprenait plus. Avant de passer au vote il me demandait, ainsi que Jordan, le nombre d'heures supplémentaires de notre employé en informatique divers. Je leur répondis que j'avais vu avec lui et que 10h pourraient suffire.

Au point 6, en présentant le tableau du BP 2025 je leur ai rappelé que c'était celui qu'on avait finalisé ensemble à l'issue de la dernière réunion et qu'ils avaient le temps d'y réfléchir. Yannick répond « Oui, on est prêt à voter, on a vu » Je lui ai encore répondu à une question au sujet d'un compte qui était justifié. J'informe également que nous avons à ajouter 15.700€ de subvention DETR en recette d'investissement pour les travaux Rue du Beau Soleil ainsi qu'une dépense de 800€ pour des travaux d'ascenseur.

Je propose de rajouter en investissement un projet de 25.000€ pour un Skate Park à la place d'un cours de tennis à l'aire de jeux.

Je détaille qu'avec la dernière recette de subvention et la TVA et les subventions que pourrait avoir pour ce projet nous n'aurons qu'une différence de confort budgétaire d'environ 10.000€.

Franck était très intéressé par ce projet, et proposait beaucoup d'idées et d'arguments.

Notre secrétaire générale de mairie rectifie le tableau du BP suite à nos propositions et avis.

Je rappelle que les comptes de la commune se portaient très bien, que nous sommes en excédent de 73.306,66€ et que nous pouvons être fiers. Yannick répond que c'est grâce à un travail d'équipe et avec le conseil municipal, le président du CM et tous les administrés.

Après le vote je disais que je ne comprenais pas le choix de ces votes, que tout était bon et compris. Yannick disait qu'avec 3 pour et 4 contre, ça se discute, que c'était une décision qui peut ne pas être définitive.

J'ai rappelé que nous avons discuté assez longtemps, préparé ensemble et d'accord pour tout mais vous voulez juste voter contre comme disait Franck à chaque fois. Il me répond, toujours en rigolant, que c'est tout ce que fait la France actuellement, que je lui avais rappelé au début de la séance et que je l'avais remis sur les rails.

Je rappelle que c'était bien ce que disait Franck à chaque fois; tu peux raconter ce que tu veux, de toute façon nous voterons contre.

**Monsieur Yannick MARTIN :**

Etabli le 10 Avril 2025

Le Maire, Ernest HAMM



Le secrétaire de séance, Yannick MARTIN